



# UNIVERSITE ABDOU MOUMOUNI

Laboratoire d'Etude et de Recherche sur les Territoires  
Sahélo-Sahariens : Aménagement et Développement

Revue scientifique thématique semestrielle  
**Environnement et Dynamique des Sociétés**



N° 014  
Juin  
2026



Presse Universitaire  
Niamey



ISSN



1859 - 5146

**UNIVERSITE ABDOU MOUMOUNI (NIGER)**





Laboratoire d'Etude et de Recherche sur les Territoires  
Sahélo-Sahariens : Aménagement et Développement

**LERTESS - AD**

**Revue scientifique thématique semestrielle**

**E**nvironnement et **D**ynamique des **S**ociétés



FACTEUR D'IMPACT (SJIFactor.com)		INDEXATION EDS	
2024	4,9	 <a href="https://sjifactor.com/passport.php?id=23616">https://sjifactor.com/passport.php?id=23616</a>	
2023	4,866		
2022	4,497	 <a href="https://universiteabdoumoumounideniamey.academia.edu/EnvironnementetDynamiquedesSoci%C3%A9t%C3%A9sEDS">https://universiteabdoumoumounideniamey.academia.edu/EnvironnementetDynamiquedesSoci%C3%A9t%C3%A9sEDS</a>	
2021	4,09	 <small>INTERNATIONAL STANDARD SERIAL NUMBER NIGER</small> <a href="https://portal.issn.org/resource/ISSN/1859-5146">https://portal.issn.org/resource/ISSN/1859-5146</a>	
2020	3,752	 <small>Connecter la recherche et les chercheurs</small> <a href="https://orcid.org/0009-0006-0118-2004">https://orcid.org/0009-0006-0118-2004</a>	

**Photo de couverture** : Vue de la cuvette oasienne d'Issoufou, située dans le département de Goudoumaria, région de Diffa au Niger M. WAZIRI M. Zaneidou, 2026

**MAQUETTE & PAO**: Dr MAMAN WAZIRI MATO Zaneidou, LERTESS/AD, UAM - Niamey

**N° 014**

**ISSN**



**1859-5146**

**JUIN 2026**

## Note aux auteurs

La revue « Environnement et Dynamique des Sociétés » du Laboratoire d'étude et de recherche sur les territoires sahélo-sahariens : aménagement, développement est une revue thématique semestrielle. Elle publie en français ou en anglais des articles originaux ou des ouvrages résultant des recherches effectuées dans l'école doctorale Lettres, Arts, Sciences de l'Homme et de la Société par des chercheurs extérieurs dans les domaines d'intérêt de la revue. Pour faciliter l'édition, les auteurs sont invités à suivre les recommandations suivantes :

- [1]. En principe aucun article ne doit occuper plus de 15 pages dans la revue, tout compris, sachant qu'une page de la revue contient environ 500 mots.
- [2]. Le manuscrit doit être soumis en version numérique. L'article doit répondre à la structure suivante :
  - a) Pour un article qui est une contribution théorique et fondamentale : le titre (il doit être concis mais complet et précis), le nom et prénoms de l'auteur ou les noms et prénoms des auteurs suivis de son titre ou de leurs titres académiques ou professionnels, le nom de l'institution ou les noms des institutions d'appartenance de l'auteur ou des auteurs et son adresse ou leurs adresses (y compris les adresses mail). Le plan du texte doit répondre au schéma suivant : Introduction (justification du thème, problématique, hypothèses/objectifs scientifiques, approche), Développement articulé, Conclusion, Bibliographie.
  - b) Pour un article qui résulte d'une recherche de terrain : le titre (il doit être concis mais complet et précis), le nom et prénoms de l'auteur ou les noms et prénoms des auteurs suivis de son titre ou de leurs titres académiques ou professionnels, le nom de l'institution ou les noms des institutions d'appartenance de l'auteur ou des auteurs et son adresse ou leurs adresses (y compris les adresses mail). Le plan du texte doit répondre au schéma suivant : Introduction, Méthodologie, Résultats et Discussion, Conclusion, Bibliographie.
- [3]. Le texte au format A4, doit être saisi en police Times New Roman, taille 12 pour le corps du texte et 14 pour les titres et avec un interligne de 1,5. Les articulations d'un article, à l'exception de l'introduction et de la conclusion et de la bibliographie doivent être titrées et numérotées par des chiffres (exemples : 1. 1.1. 1.2. ; 2. ; 2.1. ; 2.2.1. ; 2.2.2. ; 3. ; etc.).
- [4]. Les auteurs peuvent envoyer leurs textes qui doivent être traités en Word sur PC par Internet à EDS : [revueeds@gmail.com](mailto:revueeds@gmail.com).
- [5]. Tout article doit être accompagné d'un résumé n'excédant pas 200 mots avec indication des mots clés au maximum 5 en français et d'un Abstract et des Key words en anglais. Ces résumés doivent permettre au lecteur d'apprécier exactement l'intérêt de l'article, les problèmes posés, les méthodes employées et les résultats obtenus. Ils doivent être rédigés avec le plus grand soin, dans une langue claire.
- [6]. Les illustrations qui doivent être pertinentes (photos, croquis, graphiques, cartes et tableaux) se limiteront au minimum nécessaire.
- [7]. Les références bibliographiques : elles doivent être citées dans le texte de la manière suivante : (B. Yamba, 1975, p21). Lorsque la référence comporte plus de trois auteurs, seul le premier auteur sera mentionné suivi de « et al. ». A la fin de l'article, les références constituant la bibliographie doivent être citées par ordre alphabétique croissant et de date pour un même auteur le tout numéroté. Pour chaque référence, inclure les noms complets de tous les auteurs. Une référence en ligne (Internet) est acceptable si elle s'avère fiable et crédible, on prend soin de mentionner le lien (la page web). Exemple : ANTHELME Fabien, BOISSIEU Dimitri, GIAZZI Franck et WAZIRI MATO Maman - (Page consultée le 30 mai 2011) *Dégradation des ressources végétales au contact des activités humaines et perspectives de conservation dans le massif de l'Air (Sahara, Niger)* - Vertigo, La revue électronique en sciences de l'environnement, Vol.7 no2, Adresse URL : <http://www.vertigo.uqam.ca/>.

Exemples :

- ▽ **Pour un article de journal ou revue** : Nom (s) suivi du prénom (s) de l'auteur (s); la date de parution de l'article : le titre de l'article, le titre du périodique en italique et précédé de « in » ; le volume et le numéro de la première et de la dernière page de l'article. Exemple : BOUZOU MOUSSA Ibrahim., 2003 - Les loupes d'érosion, formes majeures de dégradation des terres de glaciaires à sols indurés : Cas de Bogodjotou (Niger). In *Annales de l'Université Abdou Moumouni de Niamey*, Tome VII, pp. 220-228.
  - ▽ **Pour les ouvrages** : le nom de l'auteur précédé du prénom (s) ; la date de l'édition ; le titre complet de l'ouvrage en italique ; le nombre de volumes et le nombre total de page ; le nom de l'éditeur ; le lieu de l'édition. Exemple : KILANI Mondher et WAZIRI MATO Maman, 2000 - *Gomba Hausa : dynamique du changement dans un village sahélien du Niger*, éditions Payot, Lausanne, 175 pages.
  - ▽ **Pour un chapitre dans un ouvrage** : le nom de l'auteur précédé du prénom (s) ; la date de l'édition ; le titre complet du chapitre ; le titre de l'ouvrage en italique, le nom de l'éditeur entre parenthèse ; la maison d'édition ; le lieu de l'édition. Exemple : MOTCHO Henri Kokou, 2007 - Dynamique urbaine et intégration régionale en Afrique de l'Ouest. - In : *Les États-nations face à l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest : le cas du Niger*, (WAZIRI MATO, éd.), Karthala, Paris, pp. 121-137.
  - ▽ **Pour un article d'acte de colloque** : le nom de l'auteur précédé du prénom (s) ; la date de l'édition ; le titre de l'article, titre du colloque précédé de in, le nom de la revue, le lieu d'édition, le volume et le numéro de la première et de la dernière page de l'article. Exemple : BOUZOU MOUSSA Ibrahim, 1998 - Dégradation des terres et pauvreté au Niger : cas du terroir villageois de Windé - Bago (Dallol Bosso Sud). In : *Actes du Colloque du Département de Géographie FLSH/UAM Niamey 4-6 juillet 1996. Urbanisation et pauvreté en Afrique de l'Ouest*. Annales de l'Université Abdou Moumouni de Niamey, n° Hors-Série, pp.49-61.
  - ▽ **Pour une agence gouvernementale ou internationale considérée comme auteur** : Ministère de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire, 2006 - *Guide national d'élaboration d'un plan de développement communal*, Direction Générale du Développement Communautaire, 35 pages.
- [8]. Les notes : elles doivent être en bas de chaque page et mentionnées dans le texte par leur numéro respectif. La police est la même avec le texte mais de taille 10.
  - [9]. Les cartes, les graphiques et les figures : ils doivent être produits à l'échelle définitive avec des dimensions adaptées au format de la revue. Les titres sont placés en haut.
  - [10]. Les photographies : il faut fournir des tirages bien contrastés en couleurs ou en noir et blanc. Les titres sont placés en haut.
  - [11]. Les tableaux : ils sont numérotés en chiffre arabe et le titre doit être placé en bas.

**UNIVERSITE ABDOU MOUMOUNI (NIGER)***Laboratoire d'Etude et de Recherche sur les Territoires Sahélo-Sahariens : Aménagement et Développement***Revue scientifique thématique semestrielle****Environnement et Dynamique des Sociétés****DIRECTEURS DE PUBLICATION****Directeur de publication** : Pr AMADOU Boureima**Directeur Adjoint de publication** : Pr WAZIRI MATO Maman**COMITE SCIENTIFIQUE**

Pr AMADOU Boureima, Université Abdou Moumouni, Niamey ; Pr BOUZOU MOUSSA Ibrahim, Université Abdou Moumouni, Niamey; Pr MOTCHO Kokou Henri, Université Abdou Moumouni, Niamey ; Pr ISSA DAOUDA Abdoul-Aziz, Université Abdou Moumouni, Niamey ; Pr TANDINA OUSAMANE Mahamane, Université Abdou Moumouni, Niamey ; Pr TIDJANI ALOU Mahamane, Université Abdou Moumouni, Niamey ; Pr YAMBA Boubacar, Université Abdou Moumouni, Niamey ; Pr ZOUNGROUNA Pierre Tanga, Université J. K. de Ouagadougou (Burkina Faso) ; Pr WAZIRI MATO Maman, Université Abdou Moumouni, Niamey ; Pr BONTIANTI Abdou, Université Abdou Moumouni, Niamey ; Pr MOUNKAÏLA Harouna, Université Abdou Moumouni, Niamey, Pr. BOULAMA Kaoum, Université Abdou Moumouni de Niamey, Pr BOUKPESSI Tchaa, Université de Lomé (Togo), Pr. YABI Ibouaraïma, Université d'Abomey-Calavi (Benin), Pr. KABLAN N'guessan Hassy Joseph, Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan (Côte d'Ivoire), Pr. KADET GAHIE Bertin, Ecole Normale Supérieure d'Abidjan (Côte d'Ivoire), LARE Lallé Yendoukoa, Université de Lomé (Togo), KADOUZA Padabô, Université de Kara (Togo).

**COMITE DE REDACTION****Rédacteur en chef** : Pr WAZIRI MATO Maman**Rédacteur en chef Adjoint** : Pr DAMBO Lawali

**Membres** : Pr BODE Sambo, Dr ABDOU YONLIHINZA Issa (MC), Dr YAYE SAIDOU Hadiara (MC), Dr BAHARI IBRAHIM Mahamadou (MC), Dr MAMAN Issoufou (MC), Dr KONE MAMADOU Mahaman Moustapha (MC)

**Nota Bene** : Les opinions et analyses présentées dans ce numéro n'engagent que leurs auteurs et nullement la rédaction de la revue Environnement et Dynamique des Sociétés (EDS).

**ADRESSE :***Laboratoire d'Etude et de Recherche sur les Territoires Sahélo-Sahariens : Aménagement et Développement***UNIVERSITE ABDOU MOUMOUNI****BP: 418 Niamey - NIGER.****Email:** [revueeds@gmail.com](mailto:revueeds@gmail.com) **Site :** [www.revue-eds.com](http://www.revue-eds.com)

© Copyright : Revue EDS, 2026

**COMITE DE LECTURE**

- ✿ Pr. ABDO LAOUALI SERKI Mounkaïla, Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)
- ✿ Pr. AMADOU Boureïma, Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)
- ✿ Pr. AMADOU Oumarou, Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)
- ✿ Pr. BODE Sambo, Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)
- ✿ Pr. BOULAMA Kaoum, Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)
- ✿ Pr. DAMBO Lawali, Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)
- ✿ Pr. ELHADJI OUMAROU Chaïbou, Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)
- ✿ Pr. FANGNON Bernard, Université d'Abomey Calavi (Benin)
- ✿ Pr. KOUADIO Guessan, Université Félix Houphouët Boigny (Côte d'Ivoire)
- ✿ Pr. SOULEY Kabirou, Université André Salifou de Zinder (Niger)
- ✿ Pr. SOUMANA KINDO Aïssata, Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)
- ✿ Pr. WAZIRI MATO Maman, Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)
- ✿ Pr. YABI Ibouaïma, Université d'Abomey-Calavi (Benin)
- ✿ MC. ABDOU YONLIHINZA Issa, Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)
- ✿ MC. ADO SALIFOU Arifa Moussa, Université André Salifou de Zinder (Niger)
- ✿ MC. DJANGRANG Man-Na, Université de Moundou (Tchad)
- ✿ MC. KASSI-DJODJO Irène, Université Félix-Houphouët-Boigny d'Abidjan (Côte d'Ivoire)
- ✿ MC. KIARI FOUGOU Hadiza, Université de Diffa (Niger)
- ✿ MC. KOFFI-DIDIA Adjoba Marthe, Université Félix-Houphouët-Boigny d'Abidjan (Côte d'Ivoire)
- ✿ MC. MALAM ABDOU Moussa, Université André Salifou de Zinder (Niger)
- ✿ MC. OUATTARA Seydou, Université Félix-Houphouët-Boigny d'Abidjan (Côte d'Ivoire)
- ✿ MC. TANKARI Moussa, Université André Salifou de Zinder (Niger)
- ✿ MC. TRAORÉ Porna Idriss, Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan (Côte d'Ivoire)

## SOMMAIRE

<b>L'IMPACT DU RETRAIT DES PAYS DE L'AES (BURKINA FASO, MALI, NIGER) DE LA CEDEAO SUR LEURS INVESTISSEMENTS DIRECTS ETRANGERS .....</b>	<b>9</b>
<b>Lassana TOURE<sup>1*</sup>, Abdoul Karim DIAMOUTENE<sup>1</sup>, Mahamadou Bassirou TANGARA<sup>1</sup> et Mickaël CLEVENOT<sup>2</sup></b>	
<b>PROMOUVOIR LA RESILIENCE DES COMMUNAUTES LOCALES PAR LES ACTIONS CLIMATIQUES DANS LES ZONES D'INTERVENTION DU PROGRAMME JASS DANS LES REGIONS DE TAHOUA ET MARADI AU NIGER .....</b>	<b>26</b>
<b>MAMAN Issoufou<sup>1*</sup>, IBRAHIM Habibou<sup>1</sup>, AFANE Abdoukader<sup>1</sup>, MAMADOU KONE Mahaman Moustapha<sup>1</sup>, YAMBA Boubacar<sup>2</sup> et ISSOUFOU DJIGO Ibrahim<sup>3</sup></b>	
<b>L'EGYPTE PHARAONIQUE : LE DON DU NIL.....</b>	<b>43</b>
<b>OLAME HOUMINA Patrice<sup>1</sup></b>	
<b>IDENTIFICATION, SOURCES ET DYNAMIQUES DES INNOVATIONS AGROÉCOLOGIQUES DANS LA FILIÈRE MARAÎCHÈRE AU SUD BÉNIN .....</b>	<b>61</b>
<b>ADJE E Funmilayo<sup>1*</sup>, MAGNON Y. Z. Zountchégbé<sup>2</sup>, EFIO Sylvain<sup>3</sup> et TOSSOU C. Rigobert<sup>4</sup></b>	
<b>RESILIENCE COMMUNAUTAIRE FACE A LA MALNUTRITION DANS LA COMMUNE DE TORI-BOSSITO AU BENIN : RECITS DE MENAGES AYANT RENVERSE LA SITUATION CHEZ LEURS ENFANTS.....</b>	<b>75</b>
<b>HOUNSI Augustin<sup>1*</sup>, HINNOU Patrick<sup>2</sup>, NASSI Karl Martial<sup>3</sup>, Roch L. MONGBO<sup>4</sup> et ADJILE O. Alida<sup>4</sup></b>	
<b>INNOVATIONS LOCALES ET COHESION SOCIALE : STRATEGIES COMMUNAUTAIRES DE PREVENTION DES CONFLITS ET DE RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE A BARIENOU (NORD-BENIN) .....</b>	<b>90</b>
<b>HOUNDEOKOU Sèkannou Gérard<sup>1*</sup>, VODOUNNON TOTIN K. Marius<sup>2</sup> et MELIHO Pierre Codjo<sup>3</sup></b>	
<b>ARBRE SACRE « JAG SIR », PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT EN PAYS TOUPOURI DANS LE MONT-ILLI AU SUD-OUEST DU TCHAD .....</b>	<b>106</b>
<b>BAYANG Sirbélé<sup>1</sup></b>	
<b>DU RENOUEAU EXISTENTIALISTE A L'HERITAGE SARTRIEN DE LA PSYCHANALYSE EXISTENTIELLE.....</b>	<b>118</b>
<b>SALIFOU HAMANI Abdoul-Aziz<sup>1*</sup> et SOULEYMAN Mahaman<sup>2</sup></b>	
<b>ENJEUX ET PERSPECTIVES DE LA VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL DES COMMUNES DU SUD BÉNIN-TOGO .....</b>	<b>138</b>
<b>Cokou Romain AHLINVI<sup>1*</sup>, Expedit Wilfrid VISSIN<sup>2</sup>, Jean-François FAÛ<sup>3</sup> et Jacques AGUIADAHO<sup>4</sup></b>	
<b>GESTION DES POINTS D'EAU DANS LE QUARTIER KALLEY PLATEAU DE NIAMEY, NIGER.....</b>	<b>154</b>
<b>SOULEY BOUBACAR Adamou<sup>1</sup>, BOUBACAR AKALI Haoua<sup>2*</sup> et MOTCHO Kokou Henri<sup>3</sup></b>	

**STRATEGIES D'ADAPTATION DES EXPLOITANTS MARAICHERS DE LA COMMUNE DE SEYNA DANS LA REGION DE GAO FACE AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE .170**  
**Mahamadou CISSE<sup>1\*</sup>, Bakary DAGNO<sup>1</sup> et Vembé Blaise KONE<sup>2</sup>**

---

**VARIABILITE TEMPORELLE DES CARACTERISTIQUES PHYSICO-CHIMIQUES DES EFFLUENTS DE RAFFINERIE PETROLIERE : IMPLICATIONS POUR UN TRAITEMENT EN AVAL .....188**  
**Ismaël Ousseini Nafiou<sup>1\*</sup> et Mahamadou Mounir Zakari<sup>1</sup>**

---

**ACCES DES REFUGIES AUX TERRES AGRICOLES DANS UN CONTEXTE DE CRISE FONCIERE : CAS DU DEPARTEMENT DE GUIDAN ROUMDJI DANS LA REGION DE MARADI .....199**  
**MAHAMAN SALIFOU Moussa<sup>1\*</sup> et HAROUNA Mounkaila <sup>2</sup>**

---

**IMPACTS SOCIOECONOMIQUES DE L'ETAT D'URGENCE A TORODI, DANS LA ZONE DES TROIS FRONTIERES .....216**  
**SOUMAILA Hama<sup>1</sup>, ALZOUMA POUTCHA Issoufou<sup>2</sup> et DAOUDA BANA Askandara<sup>3\*</sup>**

---

**STRATEGIES ENDOGENES DE PROTECTION DU FONCIER MARAICHER DANS L'ARRONDISSEMENT COMMUNAL NIAMEY 5 (NIGER) .....227**  
**IDRISSA BONDABA Tayabou<sup>1\*</sup>, MOUMOUNI MAHAMANE SANI Moumouni<sup>1</sup> et MAMAN WAZIRI MATO Zaneidou<sup>2</sup>**

---

**ANALYSE DES CONFLITS LIES A LA LIBERATION DES CHAMPS DES CULTURES PLUVIALES AU NIVEAU DU DEPARTEMENT DE BELBEDJI, REGION DE ZINDER (NIGER) .....241**  
**HAROU ABOU Idrissa<sup>1\*</sup>, ALI Salé <sup>2</sup> et MAMAN SANI Amadou<sup>3</sup>**

---

**DYNAMIQUES DEMOGRAPHIQUES ET EVOLUTION VILLAGEOISE DANS LE CERCLE DE GOUNDAM : CROISSANCE NUMERIQUE ET MUTATIONS DE LA TAILLE DES VILLAGES DEPUIS L'INDEPENDANCE .....255**  
**Mahamadou ABOCAR<sup>1\*</sup>, Mahamadou Faradji MAIGA<sup>2</sup>, Mahamane ALBOUKADER <sup>3</sup> et Boubacar Ousmane TOURE<sup>4</sup>**

---

**DYNAMIQUE D'OCCUPATION ET ENJEUX DE SECURISATION FONCIERE EN ZONE PASTORALE AU NIVEAU DU DEPARTEMENT DE BELBEDJI, REGION DE ZINDER (NIGER) .....269**  
**HAROU ABOU Idrissa<sup>1\*</sup>, ALI Salé<sup>2</sup>, ABDOU SANI Mountaka<sup>3</sup> et MAMAN SANI Amadou<sup>4</sup>**

---

**DIRE LA GUERRE : L'APPREHENSION DU CONCEPT IDENTITÉ RECONSTRUCTIVE CHEZ LES ÉCRIVAINS TCHADIENS .....281**  
**Parfait NADJIBEYE<sup>1</sup>**

---

**CONTRIBUTION DES CULTURES IRRIGUEES DANS LA VIE ECONOMIQUE ET SOCIALE DES MENAGES AGRICOLES DE L'ARRONDISSEMENT COMMUNAL NIAMEY V .....293**  
**OUSSEINI ISSA Abdou<sup>1\*</sup>, ADO MIKO Mahamadou Makana<sup>2</sup> et WAZIRI MATO Maman<sup>3</sup>**

---

**GOVERNANCE URBAINE ET HUMANITES DANS L'AMENAGEMENT D'UNE VILLE MOYENNE IVOIRIENNE : LE CAS DE TIEBISSOU AU CENTRE DE LA COTE D'IVOIRE .....306**  
**N'Dri Ernest KOUADIO<sup>1\*</sup>, Sientienwin SEKONGO<sup>2</sup> et Teré GOGBE<sup>3</sup>**

---

<b>EVOLUTION DU LAC TCHAD DE 2015 A 2025 : QUELLE IMPACT SUR LA PECHE DANS LA PARTIE NIGERIENNE .....</b>	<b>323</b>
<b>ELH KAKA ADAM Eih Ligari <sup>1</sup> et KIARI FOUYOU Hadiza<sup>2*</sup></b>	
<b>PERCEPTION DES AGROPASTEURS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LE SAHEL : LE RECOURS AUX SAVOIRS ENDOGENES POUR UNE RESILIENCE ACCRUE DES COMMUNAUTES DANS LA ZONE DE KONNI AU NIGER .....</b>	<b>338</b>
<b>ABDOULAYE NOUHOU Mahamadou<sup>1*</sup>, MOUSSA Mahamadou Sani<sup>2</sup> et WAZIRI MATO Maman<sup>1</sup></b>	
<b>AGE AU MARIAGE ET PROLONGEMENT DU CELIBAT CHEZ LES ETUDIANT.E.S DE L'UNIVERSITE ABDOU MOUMOUNI.....</b>	<b>353</b>
<b>ABDOURAHAMANE NAJOU M Alhassane<sup>1</sup></b>	
<b>VIE ET ONTOLOGIE DU VIVANT : LE DEBAT ENTRE E. KANT ET H. JONAS .....</b>	<b>367</b>
<b>Romuald T. AMOUSSOUGA<sup>1*</sup> et Alain Corneille TOWOU<sup>2</sup></b>	
<b>CONSOMMATION DE LA VIANDE DE BROUSSE PAR LES POPULATIONS DES MONTS ALEDJO AU NORD-TOGO.....</b>	<b>385</b>
<b>DJERI Idrissou<sup>1*</sup> et NOBIME Georges<sup>2</sup></b>	
<b>VULNÉRABILITÉ ET ADAPTATION DES PRODUCTIONS AGRICOLES AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES DANS LE 2ÈME PÔLE DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE (PDA2) AU NORD DU BÉNIN.....</b>	<b>397</b>
<b>Guy Cossi WOKOU<sup>1</sup></b>	
<b>IMPACTS DE LA VARIABILITE CLIMATIQUE SUR LES PRINCIPALES CULTURES VIVRIERES DU DEPARTEMENT DE GOURE (REGION DE ZINDER, NIGER).....</b>	<b>412</b>
<b>IBRAHIM SOULEY Malam Zanaidou<sup>1*</sup>, WAZIRI MATO Maman<sup>2</sup>, HASSANE YAOU Tahirou<sup>3</sup>, HAMADOU YOUNOUSSA Bachirou<sup>3</sup> et GARBA Zibo<sup>3</sup></b>	
<b>APHRIKÊ OU AFAGHÊ ? POUR UNE HYPOTHÈSE DE RELECTURE ÉTYMOLOGIQUE DES NOMS DE L'AFRIQUE À PARTIR DE LA LANGUE HO .....</b>	<b>433</b>
<b>Wanilo Guillaume GANHIDE<sup>1</sup></b>	
<b>VULNERABILITE DES AMENAGEMENTS HYDRO-AGRIQUES DES PLAINES DE KORIOME, HAMADIA ET DAYE FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET IMPACTS SOCIO-ECONOMIQUES DANS LA COMMUNE URBAINE DE TOMBOUCTOU (MALI).....</b>	<b>454</b>
<b>Mahamane ALBOUKADER<sup>1*</sup>, Seydou MARIKO<sup>2</sup> et Mahamadou ABOCAR<sup>3</sup></b>	
<b>LUTTE CONTRE LES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE AU BENIN : CAS DU FINANCEMENT DE L'ADAPTATION ET DE L'ATTENUATION .....</b>	<b>468</b>
<b>Alfred Bothé Kpadé DOSSA<sup>1</sup></b>	

## AGE AU MARIAGE ET PROLONGEMENT DU CELIBAT CHEZ LES ETUDIANT.E.S DE L'UNIVERSITE ABDOU MOUMOUNI

**ABDOURAHAMANE NAJOUR Alhassane<sup>1</sup>**

*1.Enseignant-Chercheur, Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)  
Correspondant courriel : nalhassane@gmail.com*

### Résumé

Cette contribution est une analyse des profils conjugaux, des âges idéaux d'entrée en union et des raisons du célibat prolongé chez 110 étudiants et étudiantes de l'université Abdou Moumouni de Niamey. Les résultats de cette étude sont issus d'une recherche par questionnaire auto-administré en ligne et des observations de terrain. Ils mettent en évidence une jeunesse majoritairement célibataire, surtout en cycle de licence et au début de master. Pour les étudiant.e.s de ces niveaux d'étude, le mariage demeure important mais différé. La majorité des répondant.e.s situe l'« âge idéal » d'entrée en union entre 25 et 29 ans, avec des décalages significatifs de genre. Les étudiantes envisagent le plus souvent un mariage au début de la vingtaine, tandis que leurs collègues masculins le situent entre 30 et 34 ans. Les difficultés économiques et le chômage constituent la première raison du report de l'âge au premier mariage, suivies par la poursuite des études et la volonté de se stabiliser professionnellement.

Mots-clés : Mariage étudiant, Célibat prolongé, Genre, Niger

### AGE AT MARRIAGE AND DELAYED ENTRY INTO UNION AMONG STUDENTS AT ABDOU MOUMOUNI UNIVERSITY

### Abstract

This paper analyses marital profiles, ideal ages for marriage, and the reasons for prolonged singlehood among 110 students at Abdou Moumouni University. The findings of this study are based on an online-administered questionnaire and field observations. They reveal that most students are single, particularly those in their undergraduate years and at the beginning of their master's programs. For students at these academic levels, marriage remains important but is postponed. Most of them place the « ideal age » for marriage between 30 and 34. Economic difficulties and unemployment are the main reasons for delaying the age of first marriage, followed by continuing education and the desire for professional stability.

Keywords: Students marriage, Delayed marriage, Gender, Niger

## Introduction

Le mercredi 11 mars 2026, alors que je dispensais un cours de méthodologie en sciences sociales – plus précisément sur le vocabulaire scientifique et la démarche hypothético-déductive – aux étudiant.e.s de première année du département de sociologie et d'anthropologie de l'université Abdou Moumouni, j'ai proposé un exemple d'hypothèse de recherche. Le but est d'illustrer comment formuler et vérifier une hypothèse de recherche. L'énoncé choisi portait sur une question particulièrement sensible pour les étudiant.e.s nigérien.ne.s. Il porte sur le mariage « tardif ». L'hypothèse soumise à la discussion est la suivante : « le mariage tardif chez les étudiant.e.s de l'université Abdou Moumouni s'explique par leur situation financière et l'absence d'un travail rémunérateur ». En prenant cette hypothèse comme exemple, il s'agit pour moi de montrer à ces étudiant.e.s comment partir d'une intuition ou d'un problème socialement pertinent pour construire un objet de recherche et envisager sa vérification empirique. Mais les échanges que cet exemple a suscités ont rapidement dépassé le simple exercice pédagogique. Ils ont conduit à une manifestation des représentations et des tensions autour du mariage, selon le genre.

Par exemple, un étudiant a pris la parole pour affirmer que le mariage « tardif » des étudiants s'explique par le montant de la « dot » et, plus largement, les frais de mariage qu'il juge élevés, à Niamey, au point de demander une intervention de l'État pour en faire baisser le coût. Sa prise de position suscite, dans l'amphithéâtre, un soutien et des applaudissements parmi plusieurs de ses collègues masculins. En réaction, une étudiante est intervenue pour nuancer, voire contester cette prise de position. Tout en se déclarant favorable à une diminution du montant de la dot, elle pose comme condition que « les hommes » prennent en charge l'ensemble des dépenses nécessaires à l'équipement du foyer – meubles, ustensiles de cuisine, aménagement de la maison, etc. Ces échanges révèlent deux aspects importants. D'une part, ils mettent en lumière non seulement la centralité de la question du mariage, même dans les trajectoires estudiantines, mais aussi les perceptions sociales liées aux contraintes des alliances conjugales. D'autre part, ils dévoilent des désaccords significatifs entre étudiant.e.s quant au coût du mariage, au montant de la dot et à la répartition des charges selon le genre. C'est à partir de ce fait que s'est imposée la nécessité d'interroger plus systématiquement, à travers une méthode de recherche mixte, les âges de mariage, les raisons du prolongement du célibat et les perceptions étudiantes des conditions économiques d'accès au mariage. Comment les étudiant.e.s redéfinissent-ils/elles l'âge « normal » du mariage ? Comment interprètent-ils/elles le prolongement du célibat ?

## 1. Anthropologie du célibat, du mariage et du passage à l'âge adulte

Il me semble important de clarifier un certain nombre de termes clés de cette contribution avant de développer cette section. Il s'agit des termes : célibat, prolongement du célibat, mariage et mariage tardif. L'Encyclopædia Universalis en ligne définit<sup>27</sup> le mariage comme une « union légitime d'un homme et d'une femme ». Mieux, le célèbre Wörterbuch der Völkerkunde va plus loin dans une définition qui sied au contexte d'étude. Il le définit comme une institution sociale « Eine soziale Institution », consistant en une union socialement reconnue « öffentlich anerkannte Verbindung » entre deux ou plusieurs personnes, visant à réguler les relations sexuelles – Regelung der geschlechtlichen Beziehungen –, à établir une division économique du travail – ökonomischen Kooperation – et à définir le statut social ainsi que la légitimité des descendants – Statuts und Legitimität der Nachkommen – (W. Hirschberg, 1999, p. 96). Cette définition, plus complète que la première, souligne le caractère 1) universel du mariage en le définissant comme une institution sociale, 2) sa fonction de régulation des relations sexuelles et de coopération économique, et 3) la filiation – Legitimität der Kinder – ou légitimité des enfants issue de l'union.

Par ailleurs, contrairement au terme mariage, le terme célibat est complexe à définir. Il vient du latin « caelibatus » signifiant état de non-mariage. L'historicité du terme montre qu'il fut pendant longtemps associé à la continence sexuelle<sup>28</sup>. La littérature le catégorise en plusieurs formes. Il y a le célibat « positif », le célibat « négatif », le célibat volontaire et celui non-volontaire. M. Oraison (1966, p. 44) définit le « célibat négatif » comme une « [...] situations which express an incompleteness [incomplétude] or repression of sexual fulfillment [refoulement de l'épanouissement sexuel]. Such situations and the psychological problems which accompany them are infinitely varied ». Concernant le célibat qu'il qualifie de « positif », il affirme ceci : « There seems to be room for a kind of celibacy which is not negative but instead expresses the need to find fulfillment and self-realization beyond or aside from that represented by socially adjusted sexual union » (M. Oraison, 1966, p.91). Ainsi, le célibat non-volontaire est celui non-choisi, ni accepté. Il peut être, comme souligné déjà, issu d'un blocage psychologique ou d'autres paramètres qui seront développés dans cette étude. Alors, quand est-ce qu'on parle du prolongement du célibat ? En démographie sociologique, le prolongement du célibat est évoqué lorsque l'âge au

<sup>27</sup> Dictionnaire Universalis, Mariage, (consulté le 1er mars 2026) sur:

<https://www.universalis.fr/dictionnaire/mariage/>

<sup>28</sup> Dictionnaire en ligne La langue française, Célibat (consulté le 1er mars 2026), sur:

<https://www.lalanguefrancaise.com/dictionnaire/definition/celibat#:~:text=%C3%89tymologie%20de%20%C2%AB%20c%C3%A9libat%20%C2%BB.%20Du%20latin,%C2%BB%2C%20indiquant%20une%20pr%C3%A9f%C3%A9rence%20pour%20%C3%AAtre%20seul.>

premier mariage augmente de plusieurs années par rapport à l'âge médian au premier mariage. Il est utilisé comme le repère central pour analyser les transformations nuptiales. En analysant la démographie de l'Afrique subsaharienne, D. Tabutin et son collègue B. Schoumaker (2004) relèvent une augmentation généralisée de cet âge dans la majorité des pays africains, passant, par exemple, de 18 à 19 ans chez les femmes. L'évaluation de cet âge constitue un des mécanismes qui permettent de mieux appréhender la question liée à la transition de la fécondité dans le continent (V. Hertrich, 2017).

Le terme « célibat prolongé » est utilisé dans les situations où une partie non négligeable de personnes reste sans mariage au-delà d'un âge qualifié comme « normal » dans une période et un contexte donnés. Par exemple, dans le contexte africain, plus de 30 ans pour les femmes et plus de 40 ans pour les hommes. Ce « plafond » est construit socialement et dépend donc d'un pays à un autre, d'une société à une autre, du milieu – rural ou urbain –, du niveau d'instruction, de la classe sociale, etc. (T. Locoh, 1995 ; A-E. Calvès, 2007). La littérature relativement récente sur la nuptialité en Afrique au sud du Sahara montre un recul de l'âge au premier mariage, et ce, depuis les années 1970-1980.

Cependant, ce recul est complexe à appréhender puisqu'il n'est ni linéaire, ni homogène. Il ne se limite pas à un simple « abandon » du mariage. Des recherches menées dans plusieurs pays confirment l'augmentation de l'âge au premier mariage pour les femmes comme pour les hommes (P. O. Kyei et al., 2025). Dans les villes africaines, comme Ouagadougou, la séquence études, emploi, union et parentalité se recompose. La scolarisation féminine contribue à prolonger ou différer l'entrée en union et à redéfinir les critères du choix du/de la partenaire. Ce prolongement conduit à la montée d'une forme d'union dite intermédiaire, informelle, non officialisée, cohabitation non-mariée et leur poids dans la recomposition des calendriers conjugaux (A-E. Calvès; P. Bocquier et A. Khasakhala, 2009 ; D. Posel et S. Rudwick, 2013 ; A-E. Calvès et A. N'Bouké, 2018).

Dans les grandes villes africaines, la crise de l'emploi et la précarisation des trajectoires professionnelles sont les principaux déterminants qui retardent l'entrée en union des jeunes hommes. De ce fait, le prolongement du célibat est vécu par ces jeunes par contraintes économiques et financières et non par choix. Il est le produit de contraintes liées au chômage, au coût de la dot et du logement et non d'un désintérêt pour le mariage (P. Antoine et F. B. Dial 2005 ; A-E. Calvès, 2007, 2016). L'anthropologue mozambicaine Alcinda Honwana (2012), spécialiste de la jeunesse africaine, conceptualise cet état de fait par le terme anglais de « *waithood* ». Littéralement, *waithood* est un mot-valise entre « *wait* » – attente – et « *adulthood* » - âge adulte. C'est un temps suspendu entre statut d'enfant et celui d'adulte, ou phase d'attente prolongée entre jeunesse et âge adulte, pour cause de manque d'emploi

stable et d'autonomie financière pour les jeunes africains qui accumulent diplômes, stages, petits boulots et relations amoureuses. Dans la même perspective, le démographe et sociologue norvégien Carlin (2015) propose la notion de « pathways out of waithood » pour désigner les voies que suivent ces jeunes pour sortir de cette situation.

Au Niger, la nuptialité est quasi-générale, mais l'âge au mariage et l'intensité des unions dépendent fortement des régions, des milieux et du niveau d'instruction. Par exemple, les moins instruit.e.s, en particulier les femmes ayant fréquenté l'école dite coranique, se marient nettement plus tôt que les diplômé.e.s du secondaire et du supérieur. Celles-ci retardent davantage leur entrée en union (INS, 2007). C'est dans ce cadre que cette recherche sur les étudiant.e.s de l'UAM tente de saisir, dans un milieu urbain comme celui de Niamey, avec ses contraintes et atouts – précarité des jeunes et taux de scolarisation – comment s'articulent le report du mariage, le prolongement du célibat et l'attachement maintenu à l'horizon matrimonial.

## 2.Éléments méthodologiques

Dans le cadre de cette étude, la méthode quantitative est la principale méthode utilisée. Elle a été articulée à des données d'observations collectées dans le cadre des enseignements et de la vie quotidienne à l'Université Abdou Moumouni. Afin de saisir les représentations et expériences, à différents moments du parcours universitaire – sur le mariage, le célibat et les projets familiaux – la population cible pour cette recherche est constituée de l'ensemble des étudiant.e.s inscrit.e.s à l'UAM, tous niveaux confondus – Licence, Master, Doctorat. Pour la sélection des répondant.e.s, l'échantillonnage probabiliste et la technique aléatoire simple ont été utilisés. 110 étudiant.e.s ont répondu au questionnaire.

Ainsi, l'outil principal de collecte des données est le questionnaire. Ce dernier a été élaboré à partir de la problématique sur le mariage, le célibat et les projets familiaux. Il a été ensuite mis sur la plateforme Microsoft Forms et a été diffusé en ligne, sous la forme d'un lien, envoyé à la population cible. Pour faciliter l'accès au questionnaire et pour toucher plus d'étudiant.e.s, l'application WhatsApp a servi de canal privilégié de diffusion. Le questionnaire était auto-administré, dans le sens où chaque étudiant.e remplissait lui-même le questionnaire. Cela a permis de limiter le biais de désirabilité sociale lié à l'administration indirecte (De Singly, 2012). Cette collecte des données a duré douze jours. Elle s'est déroulée du 11 au 23 avril 2026.

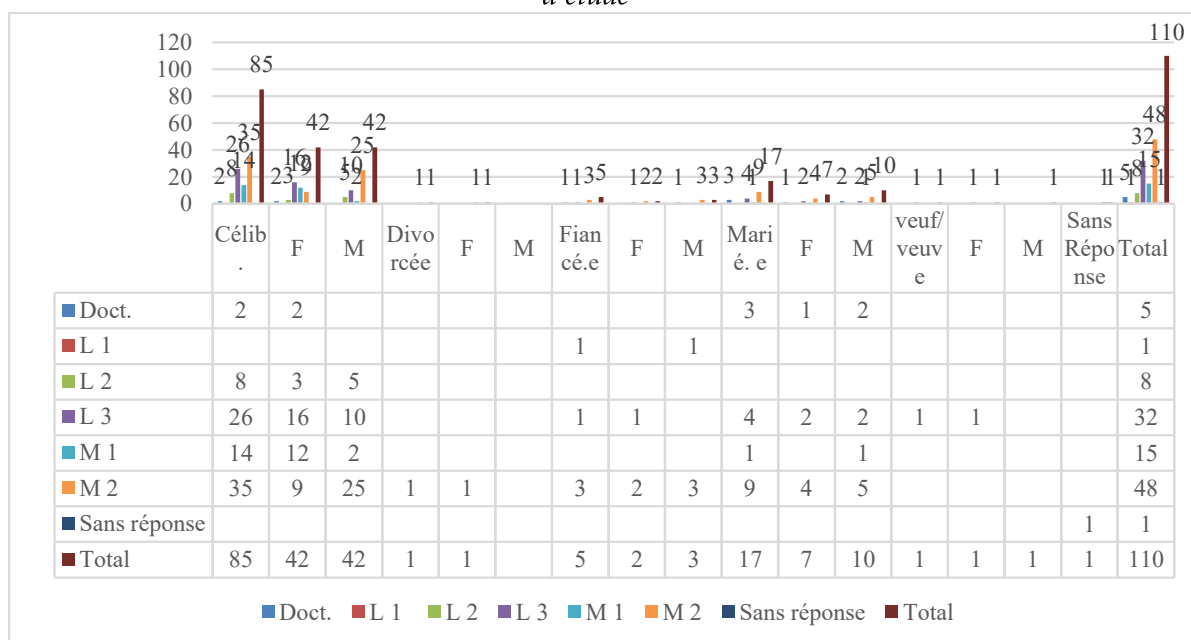
Par ailleurs, en plus de ces données quantitatives, ayant servi de matériaux pour l'analyse statistique, des observations issues des cours, des échanges en amphithéâtre avec « mes » étudiants ont contribué à alimenter l'interprétation et la compréhension des discours des étudiant.e.s en lien avec l'objet d'étude. Ce choix permet, d'une part, de disposer d'un matériau chiffré pour la description et la comparaison des profils et

perceptions des étudiant.e.s (F. De Singly, 1992, 2012) et, d’autre part, de replacer ces résultats dans un contexte plus large conformément aux principes d’une approche en socio-anthropologie attentive au terrain (R. Quivy et L. Van Campenhoudt, 2011).

### 3.Profils conjugaux étudiants et reconfiguration des frontières de la jeunesse à l’UAM

Ce point synthétise les résultats de données empiriques sur deux aspects importants liés à la primo-nuptialité estudiantine. Il s’agit des profils académiques et statuts matrimoniaux de tous les étudiant.e.s touché.e.s par cette étude. Ainsi, le tableau ci-après traite de la répartition de ces étudiant.e.s selon leurs profils académiques et leurs statuts matrimoniaux.

Illustration 1 : Répartition des étudiant.e.s selon le statut matrimonial, le sexe et le niveau d’étude



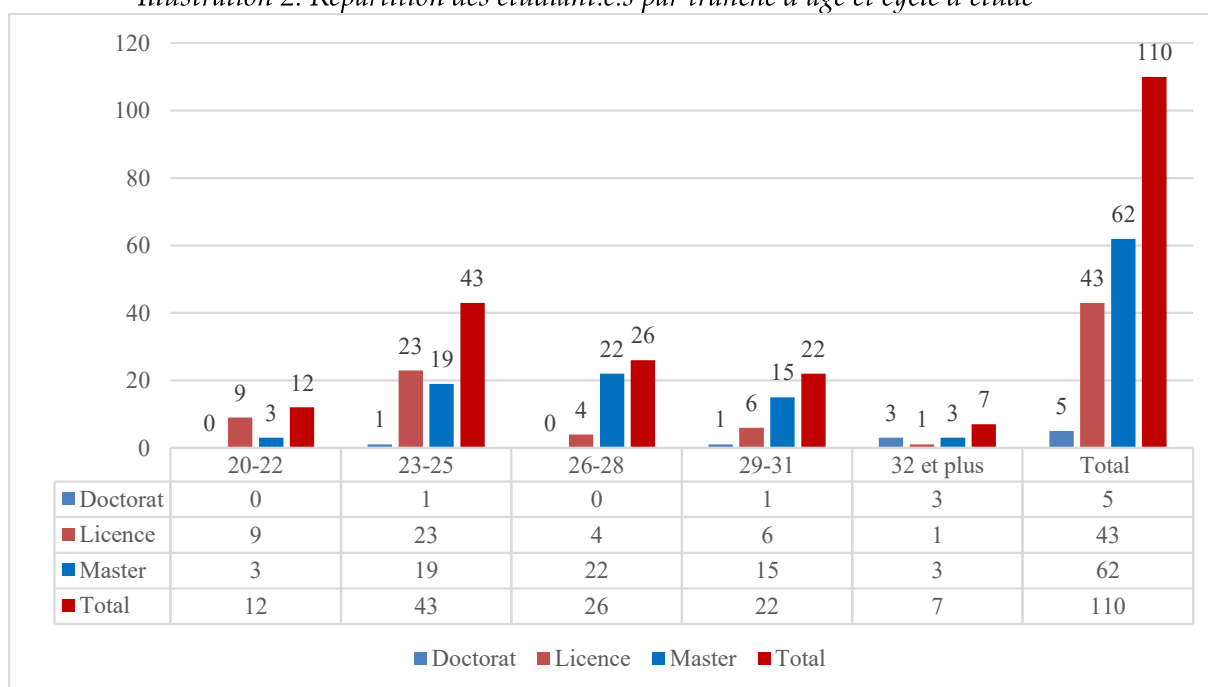
Ce tableau clarifie la dimension genre sur l’ensemble des étudiant.e.s touché.e.s par cette étude. Il montre que sur les 110 étudiant.e.s, il y a 54 qui se définissent de sexe féminin et 56 de sexe masculin. Concernant le statut matrimonial de ces personnes, il y a 85 célibataires, dont 42 de sexe féminin et 43 de sexe masculin. Il y a 17 marié.e.s, dont 7 féminins et 10 masculins. 5 personnes sont en fiançailles dont 2 étudiantes et 3 étudiants. Une se dit en situation de divorce et une autre au veuvage. Ce tableau confirme le caractère largement généralisé du célibat dans cette population. Il y a une symétrie presque parfaite entre les deux sexes. En revanche, les différences apparaissent notamment du côté féminin dès qu’on regarde sur les autres états matrimoniaux – deux fiancées, sept mariées, une divorcée, une veuve et une autre sans réponse. Pendant que du côté masculin, il y a trois fiancés, dix mariés.

Ainsi, il y a un peu plus d’hommes mariés que de femmes mariées. Cela peut être surprenant dans un contexte nigérien où, mes observations montrent qu’il y a plus de

pressions exercées sur les dames pour se marier par rapport aux hommes, et où les jeunes filles se marient plus tôt que les jeunes hommes. Cela s’expliquerait par les contraintes familiales pour une femme mariée et probablement mère de poursuivre ses études supérieures. Dans ce cas, il ne serait donc pas étonnant que, parmi les étudiant.e.s les hommes mariés soient un peu plus nombreux. C’est seulement en ce sens que la légère surreprésentation des hommes mariés à l’UAM ne contredit pas la préciosité du mariage féminin dans la société globale.

Pour mieux comprendre cela, il devient légitime de se demander qui sont ces dix-sept personnes mariées ? La lecture de la ventilation par niveau d’étude – L1, L2, L3, M1, M2, Doctorat – permet de constater une montée progressive de l’engagement conjugal, au fur et à mesure qu’on avance dans le cursus. Par exemple, les étudiant.e.s en licence 1 et licence 2 sont presque tous célibataires. En revanche, en licence 3 et master 1 et 2, apparaissent davantage des fiancé.e.s et marié.e.s. Autrement dit, la fin de cycle de licence et master correspond à l’âge où l’entrée en union devient socialement plus probable, surtout pour les étudiant.e.s en master. Cet état de fait renvoie à l’idée que le calendrier universitaire et celui matrimonial se superposent. En d’autres termes, terminer ou s’approcher de terminer un cycle d’études est perçu comme une étape clé avant de « se lancer » dans le mariage. La lecture du tableau permet de constater que les rares cas déclarés de divorce, de veuvage concernent les étudiantes des niveaux supérieurs (master 2 et doctorat). Cela concorde avec la réalité, puisqu’ils incarnent des parcours déjà plus longs. Ils ont eu le temps d’entrer en union jusqu’à connaître une rupture. Comment se situent ces statuts dans le calendrier de vie des étudiant.e.s en lien avec leurs âges et leurs progressions universitaires ?

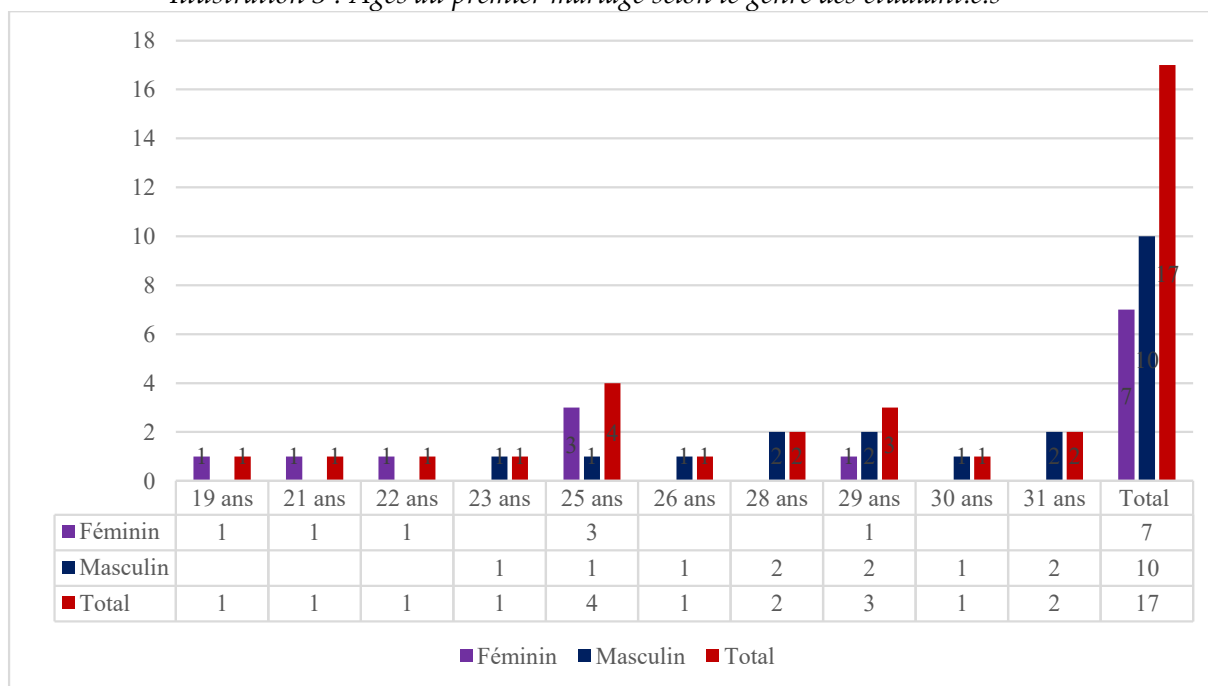
Illustration 2. Répartition des étudiant.e.s par tranche d’âge et cycle d’étude



Ce deuxième graphique situe les étudiant.e.s touché.e.s par cette étude dans le temps de la vie. Il montre que sur les 110 personnes, les tranches d'âge dominantes sont 20-22 ans, 23-25 ans et 26-28 ans. Les effectifs se réduisent au-delà de 29 ans. Il montre qu'en licence, la plupart de répondant.e.s ont un âge compris entre 20 et 25 ans, avec quelques plus âgé.e.s. En master, les effectifs se déplacent vers des tranches d'âge 26-28 – avec 35% – 23-25 – avec 31% – 29-31 – avec 24% – et les autres qui se retrouvent dans les deux tranches d'âges des deux extrémités avec 10%. Les étudiant.e.s en cycle de doctorat sont moins nombreux mais plus âgé.e.s. La majorité de ces doctorant.e.s ont 32 ans et plus.

Cela démontre d'abord que « nos » étudiant.e.s suivent une progression universitaire plutôt attendue. La plupart de ceux/celles qui sont en licence sont au début de la vingtaine ; en milieu ou fin de la vingtaine pour le master et le doctorat à l'approche de la trentaine. Il montre ensuite que les étudiant.e.s sont pour l'essentiel dans un âge compris entre 20 et 30 ans. Ils sont dans la fenêtre, au Niger, où se jouent socialement les questions du mariage et/ou de son « retard ». Il devient, de ce fait, légitime de se demander à quel âge les étudiant.e.s marié.e.s se sont marié.e.s pour la première fois ?

Illustration 3 : Âges au premier mariage selon le genre des étudiant.e.s



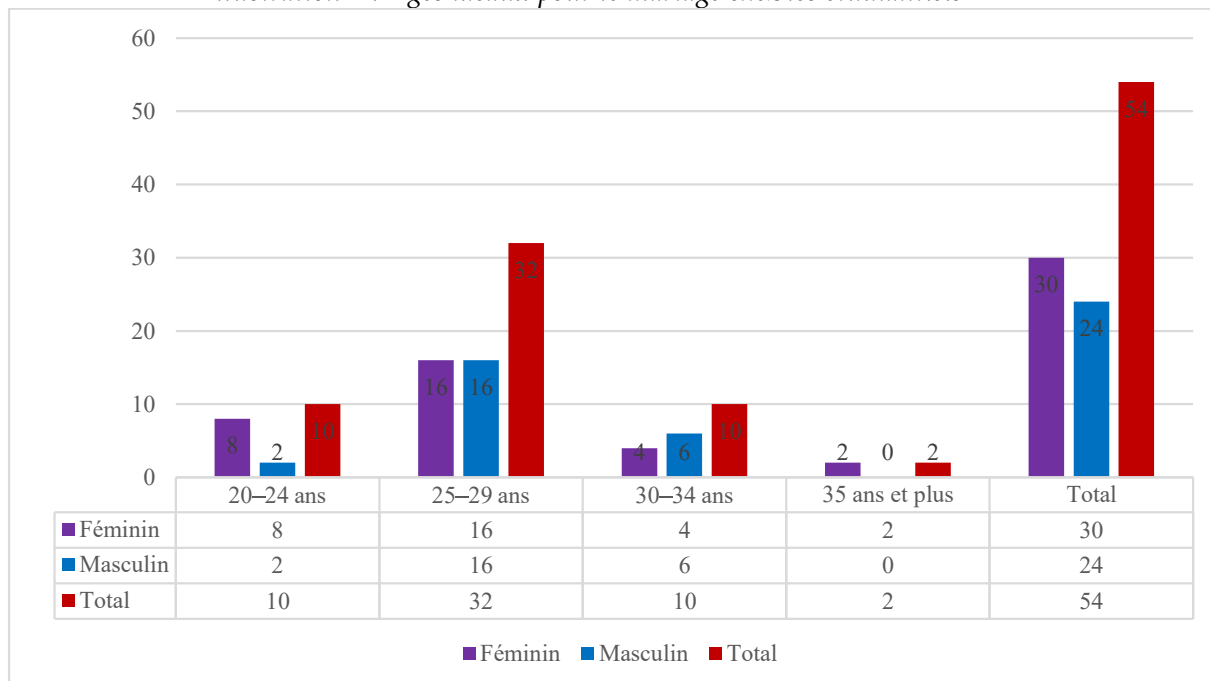
Ce troisième graphique schématise et renseigne l'âge d'entrée en alliance conjugale des dix-sept étudiant.e.s déjà marié.e.s lors de la collecte des données. Il montre que les étudiantes entrent en union à un âge compris entre 19 et 30 ans, avec une certaine concentration autour de 23 à 25 ans. Pour les étudiants, leur âge d'entrée en union s'étend de 21 à 31 ans avec plus de cas à partir de 25 ans. Ainsi, le graphique montre que les femmes entrent en union relativement plus tôt que les hommes. Une deuxième lecture de ce graphique fait ressortir qu'il y a des étudiant.e.s qui se

mariage parfois dès le début de la vingtaine. Il montre, toutefois, que mariage et études sont articulés. Ils ne s'excluent pas, malgré les contraintes qui vont avec. Dans ce cas et concernant ces étudiants, le mariage ne clôt pas la scolarité. Ces étudiant.e.s en union combinent vie conjugale et poursuite des études, avec non seulement des formes de négociations familiales mais aussi, et c'est important, la redéfinition de l'âge « normal » au mariage pour un.e étudiant.e.

4. Quand les étudiant.e.s souhaitent se marier : âges idéaux, différence de genre et effet du cycle d'études

En plus des statuts matrimoniaux et des âges réels d'entrée en union des étudiant.e.s de l'UAM, cette étude s'intéresse aussi aux « âges idéaux » pour se marier aux yeux des étudiants qui n'ont pas déjà expérimenté une entrée en union. Il s'agit ici de saisir comment ils se représentent le « bon moment » pour se marier.

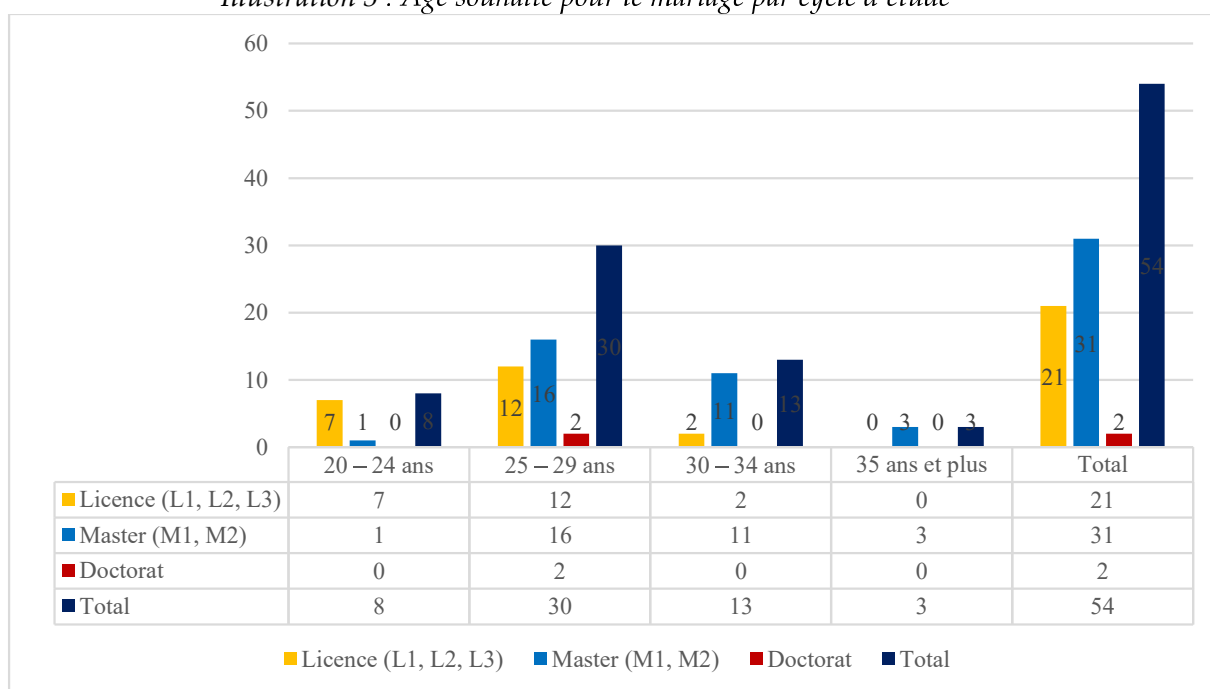
Illustration 4 : Âges idéaux pour le mariage chez les étudiant.e.s



Ce graphique, au-delà des faits – exposés par le graphique précédent – répond à la question : à quel âge les étudiant.e.s jugent-ils/elles souhaitable de se marier. Au total, 54 personnes sur les 110 ont donné un âge chiffré à la question – 56 autres n'ont pas réagi à la question ou ont donné une réponse textuelle. Parmi les 54 personnes ayant indiqué l'âge idéal de mariage, 10 situent cet âge entre 20 et 24 ans, dont 8 étudiantes et 2 étudiants. 32 situent cette fenêtre entre 25 et 29 ans et 12 entre 30 ans et plus. En termes de pourcentage, près de 60% de ces étudiant.e.s situent cet âge entre 25 et 29 ans contre 18,5% entre 20-24 ans, avec le même pourcentage entre 30 et 34 ans contre seulement 4% au-delà de 35 ans. Le graphique montre que la fourchette « d'âge idéal » 20-24 ans est largement dominée par les étudiantes. Elles sont presque aussi nombreuses à choisir cet âge que ceux/celles ayant coché les intervalles d'âges 30-34 ans. En revanche, pour la majorité, le « bon moment » pour se marier se trouve dans

la seconde moitié de la vingtaine, et ce, quel qu'en soit le sexe. Concernant le genre, et dans la tranche 20-24 ans, ces résultats montrent qu'il y a trois fois plus d'étudiantes qui envisagent de se marier au début de la vingtaine. La différence avec les étudiants est considérable. 27% d'entre elles situent cet âge avant 25 ans, mais l'étendent de 20 à 35 ans. Bien qu'à partir de 29 ans, le nombre d'étudiantes qui souhaiteraient se marier « plus tard », chute. Par ailleurs, pour leurs collègues étudiants, 25% indiquent vouloir se marier entre 30 et 34 ans, contre 13% des étudiantes. Ici, les étudiants sont à peu près deux fois plus nombreux que les étudiantes à considérer un mariage au début de la trentaine comme idéal ; bien qu'il y ait 7% d'entre elles qui placent cet âge à 35 ans et plus. Elles gardent, de ce fait, une marge d'acceptation significativement plus large. Comment cet âge évolue en fonction du niveau d'étude ?

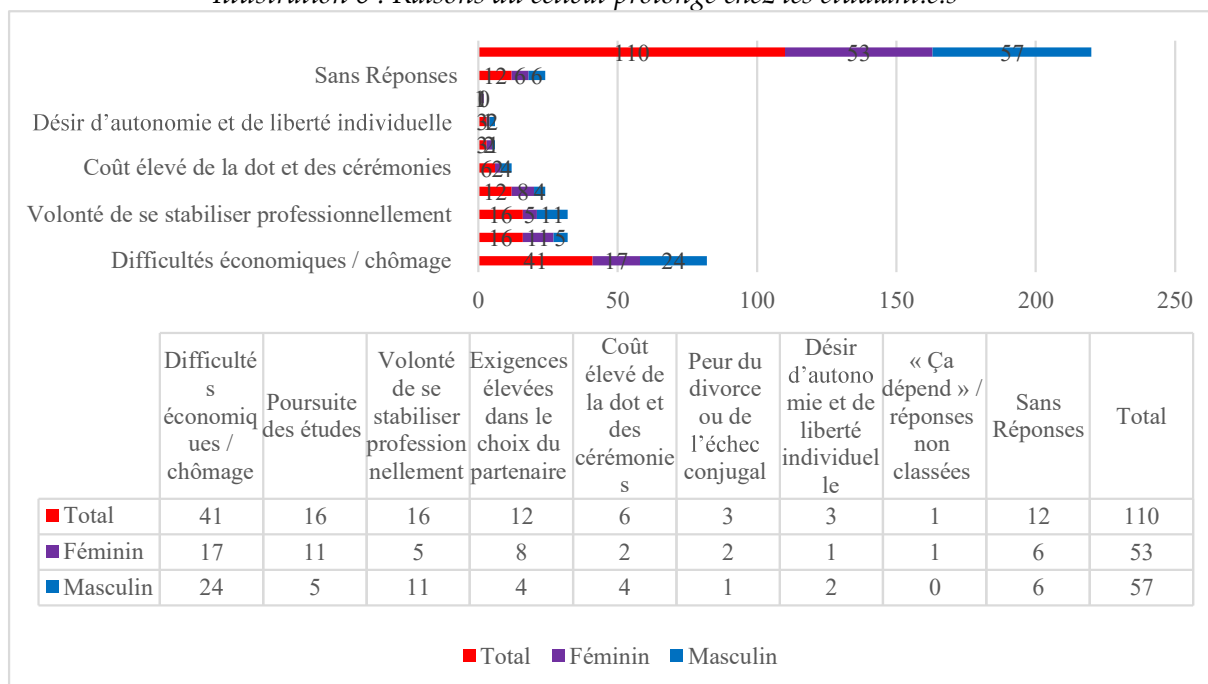
Illustration 5 : Age souhaité pour le mariage par cycle d'étude



Ce graphique articule les âges souhaités au premier mariage au niveau d'étude des étudiant.e.s. Il montre que plus ils/elles avancent dans les études, plus l'âge idéal se concentre sur les tranches supérieures – 25-34 ans. Par exemple, la majorité des étudiant.e.s en licence situent cet âge de 20 à 24 ans puis de 25 à 29 ans. Tandis qu'en master cet âge se déplace clairement vers 25-29 ans. Cela signifie que les étudiant.e.s ajustent leurs attentes au fur et à mesure qu'ils/elles avancent dans leurs études. En d'autres termes, ce qui semble être « tardif » en première année de licence, devient « normal » en master 2. De ce fait, ils/elles envisagent d'entrer en union après avoir terminé ou consolidé leur parcours. Comment les étudiant.e.s justifient-ils/elles le maintien de leur célibat ?

## 5. Le célibat : entre contrainte et ressource : raisons déclarées du report du mariage en milieu étudiant

Illustration 6 : Raisons du célibat prolongé chez les étudiant.e.s



Ce graphique synthétise les raisons que donnent les étudiant.e.s pour leur « waitadulthood ». Mis à part les sans-réponses – avec plus de 10% –, les raisons les plus récurrentes sont, par ordre d’importance numérique : 1) les difficultés économiques ou le chômage avec 37% des étudiant.e.s, 2) la poursuite des études avec 15% de réponses, 3) la volonté de se stabiliser professionnellement avec également 15% de réponses, 4) les exigences élevées dans le choix du/de la partenaire avec 11% de réponses, 5) le coût élevé de la dot et des cérémonies avec 6%, 6) le désir d’autonomie et de liberté avec 3%, 7) la peur du divorce ou de l’échec conjugal avec aussi 3% de répondants. De ce fait, les difficultés économiques sont la première raison, sexe et genre confondus. Cependant, ces raisons sont beaucoup plus marquées chez les étudiants – 27 contre 17 pour les femmes. Il montre également que le poids du coût de la dot et les dépenses liées aux cérémonies du mariage pèsent deux fois plus sur les étudiants que sur les étudiantes. La poursuite des études est, en revanche, largement dominante chez les étudiantes – 11 – par rapport aux étudiants – 5. A l’inverse, les étudiants sont deux fois plus nombreux – 11 – à attendre une stabilité professionnelle avant de se marier, contre seulement 5 étudiantes. En revanche, sur les critères du choix du/de la conjointe, les étudiantes ont plus d’exigences. Elles sont aussi deux fois plus nombreuses que leurs collègues étudiants sur la peur de l’échec conjugal. Enfin, le désir d’autonomie pure et de liberté individuelle reste une raison marginale, sexe et genre confondus. Autrement dit, le célibat est davantage subi qu’une fin en soi.

## Conclusion

Cette étude montre qu'à l'UAM, les étudiant.e.s sont majoritairement célibataires, avec plus de 80% de répondants. Elle montre que l'université fonctionne comme un espace de report de l'entrée en union. Ce report concerne surtout les étudiant.e.s en cycle de licence et en début de cycle de master. En d'autres termes, les étudiant.e.s entrent en union pendant le master II et pendant le doctorat. Ces résultats s'inscrivent dans les tendances observées en Afrique de l'Ouest, et notamment en milieu urbain, où le recul de l'âge au premier mariage est une réalité (V. Hertrich, 2007 ; M. Garene, 2014).

Elle montre ensuite que pour près de 60% des étudiant.e.s, l'âge idéal pour le mariage se situe entre 25 et 29 ans. Très peu d'étudiant.e.s souhaitent se marier au-delà de 35 ans. Cela rejoint les résultats de travaux de recherche sur l'« émergence d'un mariage différé » chez les jeunes urbains en Afrique de l'Ouest (A-E. Calvès, 2007, 2016 ; A-E. Calvès et B. Gnoumou Thiombiano, 2014). Sur cet aspect, cette étude souligne une différence significative entre les genres. Le nombre des étudiantes qui envisagent d'entrer en union avant 25 ans est plus important que celui de leurs collègues étudiants. Ces derniers repoussent cet horizon à 30-34 ans. Cela renvoie à la persistance des normes différenciées pour le « bon moment » pour se marier (M. Bozon, 1991) ; et s'explique par le fait qu'au Niger ou à Niamey, les pressions sociales rentrant dans le cadre du mariage, s'exercent plus sur les dames que les messieurs.

Enfin, l'analyse des raisons déclarées du célibat prolongé montre que le report du premier mariage chez les étudiant.e.s de l'UAM est vécu, pour plus d'un tiers des étudiants, comme une contrainte structurelle liée aux difficultés économiques, coûts du mariage. La poursuite des études, surtout chez les étudiantes, est également une des principales raisons du report de l'âge pour entrer en union. A cela s'ajoute la volonté de se stabiliser professionnellement – surtout chez les étudiants – et les exigences dans le choix du ou de la conjointe. Ces résultats corroborent les travaux de recherche qui mettent l'accent sur la crise de l'emploi dans le report du mariage en Afrique de l'Ouest (P. Antoine, 2006 ; R. Marcoux et P. Antoine 2014). Ils peuvent également être liés aux résultats de recherche relatifs au *waithood* de Haonwana (2012). A l'UAM, le célibat prolongé n'est pas seulement une conséquence de la scolarisation, il est aussi la résultante d'une conjoncture socio-économique.

## Bibliographie

ANTOINE Philippe et DIAL Fatou Binetou, 2005 – Mariage, divorce et remariage à Dakar et Lomé. In *Familles au Nord, familles au Sud* (VIGNIKIN Kokou, VIMARD Patrice, éd.), Academia Bruylant, Louvain-la-Neuve, pp. 205-232.

ANTOINE Philippe, 2006 – The Complexities of Nuptiality :Form Early Female Union to Male Polygamy in Africa. In *Demography: Analysis and Synthesis*, vol. 1

- (CASELLI Graziella, VALLIN Jacques, WUNSCH Guillaume, éd.), Elsevier Amsterdam, pp. 355-371.
- BOCQUIER Philippe et KHASAKHALA Anne, 2009 – Factors influencing union formation in Nairobi, Kenya. In *Journal of Biosocial Science*, vol. 41, n°1, pp. 433-455.
- BOZON Michel, 1991 – Le mariage en France : permanences et changements. In *Population*, vol. 46, n°1, pp. 1-25.
- CALVES Anne-Emmanuèle et GNOUMOU THIOMBIANO Bilampoa, 2014 – Quand les jeunes célibataires se mettent en couple : scolarisation féminine et choix des partenaires à Ouagadougou. In *Le mariage en Afrique. Pluralité des formes et des modèles matrimoniaux* (MARCoux Richard et ANTOINE Philippe, éd.), Presses de l'Université du Québec, Québec, pp.266-287.
- CALVES Anne-Emmanuèle et N'BOUKE Afiwa, 2018 – Le mariage, l'union libre et le nouveau contexte de formation de la famille à Ouagadougou. In *Nouvelles dynamiques familiales en Afrique* (MARCoux Richard, éd.) Presses de l'Université du Québec. Québec, pp. 243-262.
- CALVES Anne-Emmanuèle, 2007 – Too poor to marry? Urban employment crisis and men's first entry into union in Burkina Faso. In *Population*, vol. 62, n° 2, pp. 293-311.
- CALVES Anne-Emmanuèle, 2016 – First union formation in urban Burkina Faso: Competing relationship transitions to marriage or cohabitation. In *Demographic Research*, vol. 34, pp. 421-450.
- CALVES Anne-Emmanuèle, KOBIANE Jean-François et MARTEL Edith, 2007 – Changing transition to adulthood in urban Burkina Faso. In *Journal of Comparative Family Studies*, vol. 38, n°2, pp. 265-283.
- CARLING Jørgen, 2015 – Pathways out of waithood: Initial steps towards a conceptual framework. In *Actes du colloque ECAS (communication)*, Paris.
- DE SINGLY François, 1992 – L'enquête et ses méthodes : le questionnaire. Nathan, coll. « 128 », Paris.
- DE SINGLY François, 2012 – *Sociologie de la famille contemporaine* (4e éd.), Armand Colin, Paris.
- GARENNE Michel, 2014 – Trends in age at marriage and the onset of fertility transition in sub-Saharan Africa. In *Population and Development Review*, vol. 40, n°3, pp. 493-517.
- HERTRICH Véronique, 2007 – Nuptialité et rapports de genre en Afrique. Tendances de l'entrée en union, 1950-1999. In *Genre et société en Afrique* (LOCOH Thérèse, éd.), Ined, Paris, pp. 281-307.

- HIRSCHBERG Walter (1999). Wörterbuch der Völkerkunde. Grundlegend überarbeitete und erweiterte Neuauflage, Dietrich Reimer Verlag, Berlin.
- HONWANA Alcinda Manuel, 2012 – The time of Youth: Work, Social Change, and Politics in Africa, Kumarian Press, Boulder.
- INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE (INS-Niger), 2007 – Analyse de l'état matrimonial et de la nuptialité à partir du RGPH-2001. INS, Niamey.
- KYEI Prince Owusu, AGYEI-MENSAH Samuel, CASTERLINE John B. and BAWAH Ayaga A., 2025 – Trends in Spousal Age Difference at First Marriage in Sub-Saharan Africa. In Journal of Biosocial Science, vol. 57, n° 4, pp. 532-548.
- LOCOH Thérèse, 1995 – Crises, jeunes et familles en Afrique. In Crises, familles et mouvements sociaux en Afrique (LOCOH Thérèse éd.), CEPED, Paris, pp. 7-34.
- MARCOUX Richard et ANTOINE Philippe, 2014 – Le mariage en Afrique. Pluralité des formes et des modèles matrimoniaux. Presses de l'Université du Québec, Québec.
- ORAISON Marc, 1967 – The Celibate Condition and Sex. Sheed and Ward, New York.
- POSEL Dorrit and RUDWICK Stephanie, 2013 – Changing Patterns of Marriage and Cohabitation in South Africa. In Agenda, vol. 27 n°2, pp. 134-147.
- QUIVY Raymond et VAN CAMPENHOUDT Luc, 2011 – Manuel de recherche en sciences sociales (4e éd.). Dunod, Paris.
- TABUTIN Dominique et SCHOUMAKER Bruno, 2004 – La démographie de l'Afrique au sud du Sahara des années 1950 aux années 2000. Synthèse des changements et bilan statistique. In Population, vol.59, n°3-4, pp. 521-622.